

A-Z AUTO 89

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros**

**10 Rue de Rousson
89500 VILLENEUVE SUR YONNE**

Inscrit au RCS de Sens N° 833 180 433

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

DU 16 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt six
Le 16 janvier, à 14 heures
À VILLENEUVE SUR YONNE

Les associés de la société A-Z AUTO 89 société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, immatriculée au greffe de sens sous le numéro 833 180 433, se sont réunis à Villeneuve sur Yonne, en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article des statuts.

Sont présents :

- Madame BELLILI née LADJIMI Sylvie, propriétaire de 500 actions
- Monsieur BELLILI Fathi, propriétaire de 500 actions

Qui détiennent 1 000 actions sur un total de 1 000 représentants plus de la moitié des actions, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article des statuts ;

L'assemblée est présidée par Madame BELLILI née LADJIMI Sylvie présidente de la société.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- ▶ Modification des statuts après réalisation d'une cession de parts
- ▶ Modification de la présidence
- ▶ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- ▶ Le rapport du président ;
- ▶ L'acte de cession de parts ;
- ▶ Le texte des résolutions proposées ;

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

Première résolution

Après avoir pris connaissance d'un acte sous seings privés en date du 16 janvier 2026 à Villeneuve sur Yonne, portant cession par Madame BELLILI née LADJIMI Sylvie et Monsieur BELLILI Fathi de 1 000 actions leurs appartenant dans la société à Monsieur ROUIS Wessen, l'Assemblée Générale décide que l'article des statuts sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

Article 7 - Apports

Il est ajouté :

Suivant acte sous seings privés en date du 16 janvier 2026 à Villeneuve sur Yonne, Madame BELLILI née LADJIMI Sylvie et Monsieur BELLILI Fathi ont cédés à Monsieur ROUIS Wessen 1 000 actions leurs appartenant dans la société.

Article 8 - Capital

Le capital social est fixé à la somme de : 1 000 euros.

Il est divisé en 1 000 actions de 1 euros chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

Monsieur ROUIS Wessen, propriétaire de	1 000 actions
--	---------------

Total des parts formant le capital social 1 000 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des associés décide de nommée seul président :

Monsieur ROUIS Wessen et prend acte de la démission de Madame BELLILI née LADJIMI Sylvie de son mandat de président à compte du 16/01/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution final

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et tous les associés présents.

VILLENEUVE SUR YONNE le 16 janvier 2026

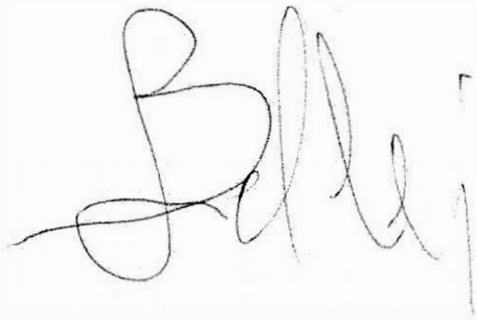
Le président entrant

ROUIS Wessen

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Rouis Wessen', with a large, sweeping flourish at the end.

Le président sortant

BELLILI née LADJIMI Sylvie

A large, stylized handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bellili', with a long, sweeping flourish extending to the right.